



Foyer rural de Leyr



Octobre Rose 2022

Règlement de la « Marche Rose » semi-nocturne du 08 octobre 2022 à Leyr

En s'inscrivant à La Marche pour octobre Rose 2022, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Présentation : le Foyer Rural de Leyr organise, le **samedi 08 octobre 2022**, une marche au profit de la Ligue contre le Cancer afin de sensibiliser le public à l'importance du dépistage précoce du cancer du sein et de soutenir financièrement la recherche.

Il s'agit d'une marche en allure libre, guidée et non chronométrée, ouverte à toute personne en capacité de réaliser la distance annoncée (enfants, hommes et femmes) sans condition d'âge.

Les enfants devront être sous la responsabilité d'un adulte.

Cette « Marche Rose » s'organise selon plusieurs parcours au départ de la place de l'Eglise à Leyr : 2 circuits, respectivement de **4 km et 8 km** à travers la nature. Le circuit de 4 km est conseillé pour les familles.

L'accueil des participants se fera à **16H30**.

Des départs échelonnés pourront être proposés en fonction du nombre de participants inscrits.

Le retour se fera à la salle polyvalente de Leyr.

Inscriptions : elles se font principalement en ligne via le site internet HelloAsso (Bulletin d'inscription téléchargeable ou envoyé sur demande)

SMS : 06 09 58 12 33 / Courriel : foyerrural.leyr@gmail.com

L'inscription du participant sera effective à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement.

Les inscriptions doivent être transmises au **plus tard le samedi 01 octobre 2022**.

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Consignes de sécurité : une partie de la marche se déroulera à la tombée de la nuit, voire de nuit, les participants devront être équipés de **lampe de poche ou lampe frontale** en état de fonctionnement ainsi que de **chaussures adaptées à la randonnée**.

Le port de **chasuble jaune** ou de tout autre accessoire muni de bandes réfléchissantes (brassards, sacs à dos ...) est vivement conseillé par l'organisation.

La marche sera « ouverte » par une personne de l'organisation ; il est interdit de doubler cette personne.

La marche sera « fermée » par une personne de l'organisation en tant que « serre file ».

La sécurité des parcours est assurée par les bénévoles.

L'organisateur recommande aux participants de **s'équiper en eau** (bouteille, gourde), même si un ravitaillement individuel devrait être proposé. Il est conseillé de venir avec votre gobelet personnel.

Aucun déchet n'est autorisé à être rejeté volontairement.

Cette manifestation pédestre est **interdite à tous les engins à roue(s)** (vélos, rollers ...) **ou engins motorisés**, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci (poussettes sur demande).

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés sur le parcours et lors de cette manifestation.

Aptitude physique : tout participant reconnaît être physiquement apte à participer à la « Marche Rose » du samedi 08 octobre 2022 à Leyr et s'engage à y participer sous sa propre et entière responsabilité et renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique ou en cas de problème avant, pendant et après sa participation à cette action.

Responsabilité : il incombe aux participants de **s'assurer personnellement**. Les adhérents au Foyer Rural bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur adhésion à la saison 2022/2023. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, dommage, accident qui pourraient survenir lors de l'événement. Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs parents. Le parcours est balisé, les participants devront suivre le fléchage et les informations.

Droit à l'image : en s'inscrivant à la « Marche Rose », chaque participant cède gracieusement à l'organisateur le droit d'utiliser son image résultant de photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de cet événement. Chaque participant autorise l'organisateur à reproduire ces images sur tous supports écrits ou numériques et notamment sur sa page Facebook.

Données personnelles RGPD (Le règlement général sur la protection des données)

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.

Conformément à cette règle, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisateur s'engage à ne faire aucun usage des données collectées au-delà de la « Marche Rose ».

Annulation de la marche : en cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la « Marche Rose ».

En cas d'annulation, chaque participant pourra prétendre au remboursement de son inscription s'il formule sa demande par mail à foyerrural.leyr@gmail.com.

La Marche est organisée sans contrainte particulière à ce jour, mais susceptible d'être modifiée selon les conditions sanitaires du moment. De fait, le présent règlement pourra faire l'objet de modifications.